

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

COUP D'ŒIL

SUR LE PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XVI.

Les glorieux commencements du pontificat de Pie IX et les espérances qu'ils nous donnent pour l'avenir ne doivent pas nous faire oublier les grandes choses accomplies par son prédécesseur ; et la justice demande qu'on lui attribue, au moins en partie, la gloire des choses encore plus grandes qui seront faites par ses successeurs, et qu'il aura préparées. Avec Grégoire XVI, en effet, on peut dire qu'une ère nouvelle a commencé pour l'Eglise, et par conséquent pour l'histoire.

Pendant onze à douze siècles, depuis le quatrième jusqu'au seizième, la papauté avait été tout à la fois la force génératrice et conservatrice de la société et de la civilisation. C'était du rocher du Capitole, que jaillissaient les eaux vives où s'abreuyaient les peuples et les princes. Loix, institutions, mœurs nationales et sociales, tout sortait de cette source sainte, on venait s'y retremper et s'y purifier. Les Evêques, sous l'influence de la papauté, comme nous l'avons fait voir précédemment, avaient fondé les sociétés modernes sorties des débris du vieil empire romain ; mais les Papes avaient créé la république chrétienne, cette grande famille de nations, dans laquelle l'ordre et la liberté, au lieu de s'exclure, comme il arrive toujours hors du catholicisme, croissaient ensemble et fleurissaient sur la même tige. C'était là, comme nous le disions il y a quelques semaines, le véritable progrès de la civilisation chrétienne.

Mais il était impossible d'affermir tous les droits, sans leur assigner des limites, car auprès des droits des gouvernants se trouvaient les droits des gouvernés, qui demandaient également à être respectés ; auprès des droits se trouvaient des devoirs ; or, l'ambition des rois, d'abord, et ensuite des peuples, ne voulut admettre ni les limites qui doivent restreindre les droits, ni les devoirs qui les accompagnent ; ni les uns ni les autres ne surent comprendre que des droits illimités succombent dans ce développement excessif, injuste et tyrannique qui leur est donné, et que les droits les plus solides sont ceux qui se renferment dans les bornes tracées par la justice, et qui se font ainsi respecter, en respectant ceux des autres.

Les rois se révoltèrent contre l'autorité spirituelle qui les avait faits ce qu'ils étaient, ils voulurent s'emparer du domaine que cette autorité s'était réservé ; ils prétendirent régner sur les consciences, tantôt d'une manière timide et par des voies détournées, tantôt ouvertement et avec violence. C'est ainsi qu'on vit au moyen-âge les princes, surtout en Allemagne, essayer de faire de la simonie, cette corruption électorale des siècles de foi, le honteux instrument de leurs usurpations. Alors s'engagea entre les Papes et les empereurs la grande lutte des investitures, qui a été si indignement défigurée par les historiens protestants et incrédules. Ce fut cette lutte des investitures qui, par un mouvement facile à suivre, et que quelques uns appelleraient volontiers du progrès, prépara peu-à-peu la réforme protestante. De l'empereur Henri IV devait sortir un jour Luther avec sa révolte contre l'Eglise, Voltaire avec son cynisme immoral et impie, et Marat avec les échafauds de la Convention. Effroyable lignée qui commença dans la fange et finit dans le sang !

Les peuples avaient vu ce qu'ils pouvaient avec le successeur de saint Pierre ; une dure expérience devait leur apprendre ce qu'ils pouvaient sans lui. La papauté les avait fait sortir de cet abîme d'anarchie où s'était englouti l'empire romain démembré par les barbares. Dans l'Ouest et le Midi de l'Europe, où son influence s'était fait sentir dès le commencement, elle avait peu-à-peu adouci et détruit le servage, réhabilité la femme, établi le droit des gens, et révélé aux nations une fraternité et une solidarité nouvelle. Les arts, les lettres, les sciences, le commerce même et l'industrie, tout était né, tout s'était développé à son ombre et sous sa tutelle. Le mahométisme venait, enfin, d'être chassé de l'Espagne ; Christophe Colomb, que l'on peut appeler le dernier des croisés, avait planté l'étendard de la croix dans un monde nouveau ; il semblait que le monde tout entier allait se reposer en paix sous la protection maternelle de l'Eglise, lorsque les ingratitude provoquées par dix siècles de bienfaits et de dévouement vinrent à éclater, et dans leur funeste victoire, menacèrent de renverser en quelques jours l'œuvre de tant d'années et de plonger de nouveau l'Europe dans l'anarchie d'où le catholicisme l'avait tirée.

Luther donna le signal, et la révolte se propagea rapide comme le feu dans les herbes desséchées d'une savane. La multiplicité des principautés souveraines en Allemagne facilita le progrès de cette révolte. Les princes voulurent secouer le joug d'une autorité morale dont le frein salutaire arê-

tait les mouvements de leur orgueil et l'impétuosité de leur ambition ; les peuples, à leur tour, voulurent se débarrasser de toute autorité temporelle et spirituelle. Le protestantisme, né d'un esprit d'indépendance effrénée, ne fit qu'attiser le feu de cette révolte universelle, et l'on sait quel en fut le résultat : Dieu frappa les peuples et les rois et les punit les uns par les autres.

Des négations dogmatiques avaient servi de prétexte à la révolte religieuse ; mais, au fond, qu'importaient aux grands les doctrines des novateurs, pourvu qu'elles les délivrassent de la dépendance spirituelle dont tant de fois déjà ils avaient entrepris vainement de s'affranchir ? A leurs yeux, la religion véritable n'était ni celle de Luther, ni celle de Calvin, mais celle qui leur soumettrait les consciences, qui les rendrait juges de la foi, qui leur livrait les clefs du ciel en même temps que celles de la terre. Avec un pareil culte, l'homme tout entier leur appartenait, l'âme aussi bien que le corps, tandis que l'Eglise catholique ne leur laissait que la moindre partie de la puissance que les Eglises nationales promettaient sans partage à leur ambition. Encore aujourd'hui, la Reine de la Grande-Bretagne professe l'anglicanisme en Angleterre et le presbytérianisme en Ecosse, mais elle ne professera pas le catholicisme en Irlande ; c'est que les deux Eglises, anglicane et presbytérienne, si contraires qu'elles soient en tout le reste, la proclamation souveraine du for intérieur, et affirment qu'en dehors des actes de son parlement il n'y a point de salut, tandis que le catholicisme maintient les droits de la conscience au-dessus des droits temporels des souverains.

Le premier des Stuarts donna la formule de l'autorité royale telle que le protestantisme l'avait d'abord conçue, et c'est à lui que remonte la théorie de cette légitimité inadmissible qui pouvait remplacer l'ancienne légitimité catholique. Mais Jacques Ier aurait sans doute attaché moins de prix à la suprématie religieuse qu'Elisabeth lui avait léguée, s'il avait prévu que la force des choses en dépouillerait bientôt le trône pour en revêtir l'Etat, c'est-à-dire ceux qui gouvernent. Ce déplacement néanmoins était inévitable, puisque le souverain n'avait et ne pouvait avoir d'autre titre à son prétendu pontificat que celui qui lui venait de la loi humaine. Ce sacerdoce usurpé était, en effet, si peu inhérent à sa personne et si bien attaché au pouvoir temporel dont il était investi, qu'une femme venait de le posséder, parce qu'elle était reine, et que, dans les cantons réformés de la Suisse, des assemblées électives en remplissaient les suprêmes fonctions.

La loi n'avait donc qu'à déclarer le souverain déchu de sa royauté, pour qu'il cessât d'être Grand-Prêtre. Elle n'avait encore qu'à le remplacer par un corps délibérant, comme dans les gouvernements représentatifs, pour que les droits dont il était si jaloux fussent transférés au successeur collectif qui lui serait donné. Dans ce cas, le souverain n'avait plus qu'un simulacre même de ce pontificat légal dont l'autorité se trouvait entre les mains de corps délibérant qui représentait l'Etat, comme dans les monarchies représentatives le roi a le titre de souverain, et l'autorité est entre les mains de ceux qui représentent la nation.

Peu importaient, du reste, les moyens employés pour changer ainsi la législation, puisque, dans ce système, le pouvoir étant investi de l'autorité spirituelle comme de l'autorité temporelle, avait le droit de trancher les questions de conscience, et de se proclamer saint devant Dieu jusqu'au jour où la force qui l'avait élevé jugerait à propos de le renverser. Comment pourrait-on faire, soit de la loi divine elle-même, soit du privilège de l'interpréter, une annexe de la loi humaine, sans rendre l'une aussi flexible dans sa servitude, que l'autre est variable dans sa nature ?

Le principe restant tendait ainsi à ramener les sociétés modernes jusqu'aux nations du paganisme, où les rois étaient par là même pontifes, et où cette double autorité spirituelle et temporelle, fondée uniquement sur la volonté de l'homme, favorisait l'oppression ; et cependant il y a des publicistes et des historiens qui ont voulu présenter comme un progrès ce mouvement rétrograde du protestantisme ; mais les faits sont là pour montrer que, partout, où ce système protestant a prévalu, il y a eu ou action du pouvoir pour opprimer, ou réaction des peuples pour protester contre l'oppression par la licence ; et au milieu de ces mouvements convulsifs, il n'y avait point d'autre droit que les faits, point d'autre loi que la force brutale, et la loi divine se trouvait asservie au caprice de la loi humaine.

Or, la papauté représentait et représentera éternellement le principe contraire, c'est-à-dire la subordination de la loi humaine à la loi divine. Voilà le motif des haines qu'elle a si long-temps inspirées ; voilà la cause de la

conspiration formée contre elle. Parmi les princes et les courtisans, les ministres et les magistrats, les savants et les écrivains, en un mot, parmi tous ceux qui pouvaient prétendre à une part grande ou petite dans le gouvernement des Etats, il y en eut bien peu qui eussent essez de foi pour ne pas entrer dans la ligue formée contre elle.

Humainement parlant, c'était trop d'ennemis à la fois; si la papauté eût dû périr, elle eût succombé sous tant d'efforts, et le plus grand des miracles de son existence est peut-être celui d'avoir résisté à trois siècles de lutttes acharnées, nous dirions presque à trois siècles de défaites. Même dans les pays catholiques, la papauté, pendant tout ce tems, n'a vécu que de sacrifices, réduite à tolérer ce qu'elle ne pouvait empêcher, et se réservant pour toute fortune quelques âmes restées pures au milieu de la corruption universelle. Ce n'est pas que la papauté cessât jamais de protester contre les erreurs et les désordres, et qu'elle eût moins de confiance dans son autorité divine, ni moins d'énergie dans son langage; mais sa voix paternelle n'était plus écoutée par des enfants ingrats et rebelles; les peuples et les rois, frémissant de haine contre Dieu et contre son Christ, n'avaient que des outrages pour celui qui était son représentant sur la terre; et les protestations de l'autorité spirituelle étaient étouffées par les clameurs de la force matérielle, qui semblait avoir pour toujours affermi son règne sur les ruines de toute vérité; de tout ordre et de toute justice.

Cette révolte de l'esprit païen, sous les formes successives du protestantisme et de l'incrédulité, contre la papauté et son autorité morale, eut pour résultat d'annuler, en quelque sorte, l'action extérieure de la papauté, et de réduire presque à rien son influence sociale; aussi vit-on alors les sociétés le plus solidement constituées, s'agiter sur leur bases et s'ébranler jusque dans leurs fondemens. Et cependant telle est l'injustice des ennemis du catholicisme, qu'après avoir travaillé de toutes leurs forces à détruire l'influence de la papauté, ils lui reprochent de n'avoir pas fait pour le bonheur des nations ce qu'eux-mêmes la mettaient dans l'impossibilité d'accomplir.

Pour prouver comment la révolte des peuples et des rois contre l'Eglise arrêta l'influence extérieure et sociale de la papauté, nous ne citerons qu'un fait. Les Hongrois et d'autres peuples du Nord étaient entrés les derniers dans le sein de l'Eglise; et elle n'avait pas encore eu le tems d'acclimater parmi eux le dogme de la liberté civile, lorsque Luther parut. Eh bien! aujourd'hui le servage existe encore chez ces peuples comme au moment où l'influence sociale du catholicisme fut suspendue par l'invasion de la Réforme.

(A continuer.)

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

I.

Les membres de cette Association ont pour but de créer une plus grande émulation parmi eux; de s'instruire mutuellement; de se mettre en état de mieux satisfaire aux besoins de la société, et de donner à l'état d'Instituteur, toute l'importance qu'il a chez les autres nations, sous le double rapport de la science et des mœurs.

II.

La société élit un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier et un Comité de Régie pour diriger ses affaires.

III.

Les différents officiers de l'Association, ainsi que les membres du Comité de Régie, sont élus pour un an seulement, par les membres de la société dans l'assemblée générale du mois de septembre de chaque année; ils peuvent néanmoins être réélus de leur bon gré. Cependant, si l'assemblée de septembre ne pouvait avoir lieu, les officiers resteraient en charge, afin de procéder à l'assemblée suivante pour l'élection des nouveaux officiers.

IV.

Il est du devoir du Président, de maintenir le décorum dans les assemblées, de décider toute question d'ordre, et de signer avec le Secrétaire tous les documents qui émaneront du bureau de l'Association.

V.

Le Secrétaire doit tenir un journal détaillé des délibérations de chaque séance et les signer avec le Président. Il doit encore répondre exactement (après avoir pris l'avis du Président et du Comité de Régie, suivant que le cas l'exigera,) à toutes les communications qui parviendront au bureau de l'Association, demandant une réponse.

VI.

Le Trésorier tiendra un compte exact des recettes et des dépenses de l'Association; en donnera communication dans l'assemblée générale, et dans toute autre assemblée, s'il en est requis par la majorité des membres alors présents. Il devra veiller à ce que chaque membre paie sa souscription annuelle, qui est de cinq chelins par année, payable par semestre d'avance, à dater du jour où l'on est reçu membre de l'Association.

VII.

Le Comité de Régie se compose de tous les officiers de l'Association, et de cinq autres membres adjoints. Les devoirs sont de veiller d'une manière particulière au progrès et au maintien de l'Association; de préparer autant que possible, tous les documents qui doivent être examinés dans les séances subséquentes, et de décider toute question extraordinaire qui pourrait lui être soumise.

VIII.

Les membres de l'Association s'assembleront tous les six mois à comp-

ter du 1^{er} samedi de septembre prochain. Le jour de l'assemblée est toujours le samedi; mais si une fête d'obligation avait lieu le 1^{er} samedi du mois d'une assemblée, l'assemblée serait remise au 2^{me} samedi. L'assemblée générale est fixée au mois de septembre. Le lieu des séances est à Montréal, une carte indiquant la place sera laissée au Bureau d'Education.

IX.

Tout sujet britannique, enseignant dans une école publique du district de Montréal pourra devenir membre de l'Association en s'adressant, (franc de port,) au Président ou au Secrétaire, et en payant ou promettant de payer au Trésorier un semestre d'avance, tel qu'exprimé dans l'article 6^{me}.

X.

Les membres doivent se distinguer par une conduite sobre et régulière, et la conviction d'infraction à cet article, méritera toujours l'expulsion.

XI.

L'Association pourra avoir des membres honoraires.

XII.

Chaque membre pourra traiter dans le cours d'une année, un sujet de son choix, ayant rapport à l'enseignement élémentaire, primaire ou supérieur.

XIII.

Enfin les membres de cette Association accepteront avec reconnaissance tous dons de livres, cartes géographiques, &c. &c., que les amis de l'éducation voudront bien faire; ainsi que tous documens qui pourraient les diriger dans l'enseignement de la jeunesse confiée à leurs soins.

(Signé,) LEON KIROUAC.

Ints.,

Président.

Attesté

(Signé,) J. E. LABONTÉ.

Ints.,

Secrétaire.

SUITE DE L'ARTICLE DES SOURDS MUETS.

Voici le résumé des recensemens opérés dans divers pays jusqu'à ce jour.

PAYS.	POPULATION.	SOURDS-MUETS.	RAPPORT.
Suisse			
Canton de Zurich..	995,000	1,777	1 : 505
" de Vaud....			
" de Bâle....			
" d'Argovie..			
" de Berne....			
ALLEMAGNE.			
Grand-duché de Bade.	1,108,000	1,983	1 : 559
Wurtemberg,	1,550,215	1,250	1 : 1,240
Bavière,	4,037,000	2,908	1 : 1,388
Prusse,	12,726,826	8,223	1 : 1,548
Hesse électorale	550,000	400	1 : 1,375
Duché de Nassau.	300,000	210	1 : 1,428
Duché de Brunswick.	206,000	176	1 : 1,170
BELGIQUE.	6,166,854	2,166	1 : 2,827
HOLLANDE.			
DANEMARK.	1,800,000	1,260	1 : 1,714
IRLANDE.	6,000,000	3,300	1 : 1,714
ETATS-UNIS.	12,000,000	6,000	1 : 2,000
TOTAUX.	47,339,952	29,853	1 : 1,585

Ce relevé, opéré, comme on voit, sur plus de quarante-sept millions d'habitans de divers pays, nous offre un sourd-muet sur 1585 habitans. Ce résultat s'éloigne peu de celui que nous donne la statistique de la Prusse.

On serait fondé à regarder cette dernière comme l'expression qui rapproche le plus de la vérité; car les autres recensemens n'ont pas été faits avec la même exactitude; et il est difficile qu'un grand nombre de sourds-muets n'échappent pas à de premières investigations. Nous l'avons déjà remarqué entre les deux recensemens opérés en Prusse en 1827 et 1828.

Il est donc probable que si des recherches ultérieures doivent modifier la proportion de 1 sur 1585 ce sera pour nous donner une proportion plus forte encore.

Si nous prenons cette proposition générale pour base des évaluations, nous compterons en France plus de 20,000 sourds-muets, et plus de 140,000 en Europe.

C'est sous le ministère de M. de Montalivet père que fut essayé en France le premier dénombrement des sourds-muets. Les renseignemens qui furent envoyés à cette époque de presque tous les départemens doivent exister, soit dans les cartons du ministère, soit aux archives du royaume. Aucun dépouillement ne paraît en avoir été fait.

Un nouveau recensement a été demandé par le ministère, il y a quelques années; mais il n'a encore été opéré que sur cinquante-six départemens,

et dans la plupart, d'une manière incomplète. Le total présenterait 7,533 sourds-muets, nombre évidemment trop faible, et qui ne porterait la population des sourds de France qu'à 12,000, tandis que de nombreux renseignements particuliers, parfaitement d'accord avec les recensemens opérés dans d'autres pays, permettent d'élever cette évaluation à 20, ou 22,000.

Certaines localités du royaume sont, sous ce rapport, presque aussi maltraitées que la Suisse : en Corse, on trouve un sourd muet sur environ 650 âmes, presque autant dans l'Aveyron, et peut-être plus encore dans quelques parties des Ardennes.

Le relevé général du nombre des sourds-muets, en regard des particularités locales et des causes présumées de la surdité, fournirait d'utiles observations. Ce relevé serait d'autant plus intéressant en France, qu'aucune contrée ne présente une si grande variété sous le rapport du climat et de la topographie. Nous pensons, mais ce n'est encore qu'une opinion pour ainsi dire hypothétique, qu'on trouverait dans le midi les surdités provenant plus particulièrement d'affections nerveuses tandis que dans le nord elles seraient plutôt la suite de maladies cutanées ou de congestions inflammatoires.

Magazin Pictoresque, 2^e année 1834, page 106

Tant qu'on peut se parer de son propre mérite, on n'emploie point celui de ses ancêtres. ST. EVREMONT.



B U L L E T I N .

Discours de M. Parent.—Jean-Paul Bonet, Pierre Ponce et l'abbé de l'Epée.—Licée de Fribourg.—Les rongiens dans le duché de Nassau.

Le discours de M. Parent sur l'Importance de l'Economie politique a été écouté avec enthousiasme, non seulement par les membres Canadiens de l'Institut, mais encore par un grand nombre d'autres citoyens qui ont témoigné leur approbation par de fréquens applaudissemens. L'*Echo des Campagnes* reproche à M. Parent d'avoir mis l'*Economie politique* au dessus de la morale; nous le lui reprocherions nous aussi; si ce n'est que son discours est plein de morale. Nous commencerons, dans le prochain numéro, la publication de cet intéressant écrit.

—L'hiver paraît commencer, le froid est constant; cependant la terre n'est pas encore couverte de neige, et il paraît que ça ira encore loin.

—Nous pensons que M. Scipion du Roure dont nous avons donné un article sur les sourds-muets a jugé d'une manière trop sévère M. J. P. Bonet. Il y a loin du *plagiaire*, à celui qui réduit en théorie, un art qui a été pratiqué sans règles fixes, mais seulement d'après une expérience personnelle, par un homme dont le génie lui fait inventer des méthodes inconnues aux autres. Le moine P. Ponce est donc celui qui a le mérite d'avoir découvert l'art de faire parler les sourds-muets, et Bonet, a celui d'avoir réduit en théorie la pratique du premier. Nous allons donner deux articles, tirés du dictionnaire de Feiler, au sujet de ces deux bienfaiteurs de l'humanité; et chacun sera à même de juger de leur mérite individuel. Nous serons suivre ces articles de celui de l'abbé de l'Epée, dans l'espérance de parler une autre fois de l'abbé Sicard, qui est par-à-port au premier, ce que Bonet est à l'égard de P. Ponce. En attendant, les personnes, qui pourraient se la procurer, feraient bien de lire la grammaire des sourds-muets de l'abbé Sicard; elles y trouveraient des choses nouvelles et curieuses, qui seraient surtout très utiles aux instituteurs, dans l'analyse des règles de grammaire.

“ Bonet (Jean-Paul), né à Calahorra, en Aragon, en 1580, était colonel d'artillerie et attaché au service de Charles II, en qualité de camarero privado (valet servant). Il fut le premier qui enseigna par préceptes, l'art de faire parler les sourds et muets, et publia sur ce sujet un livre intitulé : *Reduccion de las letras, ou Manière de rendre sensibles les lettres de l'alphabet aux sourds et muets, et méthode de leur apprendre à parler*, Madrid, 1620, in-4, fig. Un savant espagnol, Mayans de Sisear, dans son *Specimen bibliothecæ hispano-majensanae*, attribue à Bonet l'invention de cet art précieux; mais il parait certain qu'il n'eut que le mérite de le soumettre à des règles, et on reconnaît généralement pour le premier inventeur, un bénédictin nommé Pierre Ponce.

“ Ponce (Pierre), bénédictin espagnol, né vers 1520 à Valladolid, fut le premier qui trouva l'art précieux de faire parler les

sourds-muets. Un certain Gaspard Burgos n'ayant pu entrer dans un convent qu'en qualité de frère convers; parce qu'il était sourd-muet, Pierre Ponce se chargea de l'instruire, trouva le secret de le faire parler, en sorte que le frère put se confesser, et, d'après l'assertion d'Ambroise Moralès (*Description de l'Espagne*, page 38), il devint habile dans les lettres, et composa plusieurs ouvrages. Cependant, ce fut Jean-Paul Bonet qui soumit cet art à des règles. Le P. Ponce-mourut en 1634.

“ Epée (l'abbé de l') s'est rendu célèbre par ses travaux en faveur des sourds et muets de naissance. Son assiduité et sa patience autant que ses talens, ont donné à ses peines un succès mérité, dont la gloire eût été plus pure encore, s'il avait dédaigné les liaisons avec un parti qui a toujours mis les bonnes œuvres en ostentation, quoique personnellement il fut simple et modeste. L'abbé de l'Epée donne lui-même une idée juste, claire et précise de sa méthode dans son *Institution des sourds et des muets* (voyez le *Journal hist. et litt.*, du 15 septembre 1776, pag. 81) : ouvrage écrit avec sentiment, et qui n'a pas le ton de sécheresse et de didactisme, que le titre semble annoncer. Il y a, à la fin, une belle petite oraison latine, prononcée par un de ses élèves et terminée par ce passage de la Sagesse : *Sapientia aperuit os mutarum, et linguas infantium fecit disertas* (Sap. 10). On connaît le différend qui s'est élevé entre l'abbé de l'Epée et l'abbé Deschamps, qui, dans son *Cours élémentaire d'éducation*, regarde l'inspection des mouvemens de la langue comme le moyen principal de l'instruction des sourds et muets; tandis que le premier, et son défenseur, M. Desloges, regardent l'usage de signes naturels et méthodiques, comme tenant la place la plus importante dans cette instruction. Peut être n'est-ce qu'une dispute de mots ou une manière de raisonner, qui tient plus à la spéculation qu'à la pratique (voyez le *Journal hist. et litt.*, 1^{er} octobre 1780, pag. 182). Si l'on considère les élèves comme *sourds*, le moyen direct et principal d'instruction, ce sont sans doute les signes : mais ce sera l'articulation et les mouvemens de la langue, si on les considère comme *muets*. Quoiqu'il en soit, l'art de faire parler les sourds et muets, plus exercé aujourd'hui et perfectionné, n'est cependant pas neuf; nous le tenons, comme tous les autres, des hommes plus instruits et moins bruyans que nous, qui nous ont laissé le fruit de leurs observations. Il y a bien des années que M. Péreire a fait à Paris les plus heureux essais en faveur des muets. En 1771 il présenta au roi de Suède qui se trouvait dans cette capitale, trois muets qui parlèrent devant ce prince. Il reçut une pension du gouvernement; et lorsque M. de l'Epée commença à faire du bruit, Péreire écrivit à l'abbé Fontenai une lettre, où il revendiquait sa découverte. Nous avons une Dissertation latine de Jean-Conrad Amman : *Sur la parole*, imprimée à Amsterdam en 1700, qui présente les détails les plus curieux, résultat d'une longue et pénible expérience : on en voit une traduction française à la fin de l'ouvrage de M. Deschamps. Le même auteur nous a donné le *Surdus loquens* (le Sourd parlant), imprimé à Harlem en 1692. Longtems avant le médecin Amman, Jean Wallis avait exercé avec beaucoup de succès l'art de faire parler les sourds et muets, qu'un religieux, nommé Ponce, avait déjà fait connaître en Espagne. Le P. Gaspard Schott a écrit des choses intéressantes sur le même objet, et M. Mercier dans la notice de ses ouvrages, lui fait honneur de la découverte. L'abbé de l'Epée est mort à Paris, en décembre 1789.”

—Le nombre ordinaire des élèves du Lycée de Fribourg, (Bade) se trouve cette année augmenté de vingt sujets que lui ont fournis des curés de campagne. Ces respectables ecclésiastiques ont fait choix dans leurs paroisses respectives de très jeunes gens, dans lesquels ils ont pu, mieux que personne, découvrir les qualités intellectuelles et morales propres à les disposer au sacerdoce; et les recueillant dans leurs humbles presbytères, ils leur ont donné tout ce qu'il fallait de leçons pour pouvoir les présenter avec honneur aux classes supérieures du Lycée où tous ont été admis, à la suite des examens ordinaires, avec des notes de distinction. On en promet un nombre plus considérable pour l'année prochaine. Comme, au grand duché de Bade, l'Eglise catholique a été réduite à la mendicité, et que le gouvernement s'est arrogé la haute main sur ce qui lui reste

de fondations pies, il a fallu avoir recours à la charité pastorale des curés, qui se sont empressés d'aller au devant des vœux de leur archevêque. Il est vrai que l'ensemble du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie catholiques ne demeurent pas en reste de zèle et de généreux sacrifices pour un si important objet. Les classes les plus infirmes de la société sollicitent comme une faveur d'y pouvoir porter leur obole qui fructifie dans le Seigneur. Heureusement au grand duché de Bade on ne connaît pas d'université qui puisse revendiquer le droit de mettre obstacle au charitable zèle des pasteurs ruraux dont le dévouement contribue si généreusement à assurer à l'Eglise la pépinière sacerdotale dont elle a si grand besoin, et qui, en même tems, soulage des familles pauvres en assurant à quelques-uns de leurs enfans un état honorable auquel il leur eût été impossible de les faire parvenir.

—Après de longues hésitations, et à l'exemple de plusieurs autres souverains d'Allemagne, le duc de Nassau a pris des mesures législatives à l'égard des rôngistes qui, depuis près de deux ans, troublent ses Etats. Tout droit de corporation leur est dénié ; leurs ministres pourront baptiser et enterrer, mais non marier. Cet office, pour eux, est réservé aux pasteurs protestans, qui ne pourront leur refuser leur ministère. Quant à l'éducation des enfans, les parens seront tenus de les envoyer aux écoles des religions chrétiennes reconnues par l'Etat. Les dissidens seront tenus de faire agréer au gouvernement leurs ministres qui ne pourront exercer leurs fonctions hors de leur commune propre. Des prédicans étrangers ne pourront célébrer aucun office, et le local où il pourra être célébré ne sera pas plus grand que ne l'exige le nombre des membres de la communauté. Leur culte sera sans publicité et ne pourra être annoncé. Du reste, ils ne pourront plus s'appeler catholiques-allemands, et il leur est défendu de se servir du mot de catholiques dans aucun de leurs actes. L'usage d'aucun temple ne leur sera plus accordé ; en revanche ils sont dispensés des contributions ecclésiastiques auxquelles les catholiques sont astreints. Il n'en fallait pas tant pour achever de faire tomber dans le plus profond mépris ces sectaires autrefois si bruyans.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Tous ceux qui s'occupent sérieusement des divers systèmes pénitenciers, dans le but d'améliorer la condition morale des prisonniers, comprennent enfin que ni le travail ni l'isolement des cellules ne suffisent à la moralisation des détenus. On reconnaît, après toutes les expériences philanthropiques, que la religion seule peut arracher à leurs habitudes perverses les malheureux que le vice ou le crime ont jetés dans les prisons. Un heureux exemple de ce que peuvent faire à cet égard le zèle et le dévouement d'un prêtre, a été cité dernièrement dans le conseil général des Bouches-du-Rhône. Nous nous empressons de le rapporter, non pas seulement parce qu'il est honorable pour un membre du clergé, mais surtout parce qu'il nous semble propre à éclairer l'administration sur la véritable solution du problème dont beaucoup d'esprits généreux se montrent aujourd'hui préoccupés. Voici les paroles de M. le préfet de Marseille :

« Ce qui m'a frappé dans le rapport de la commission d'Aix, c'est ce qui concerne l'instruction religieuse des détenus. Là, l'aumônier ne croit pas avoir rempli sa tâche en célébrant la messe une fois la semaine dans les prisons ; on le voit habituellement dans les cours se mêler aux prisonniers, s'entretenir avec chacun d'eux, leur adresser des paroles de consolation et d'exhortation, et les préparer ainsi à un salutaire retour vers la religion. Outre l'instruction religieuse du dimanche, il se donne, chaque année, une retraite ou mission dans l'intérieur de la prison. Ces pieux exercices ne demeurent pas sans résultats. Un grand nombre de prisonniers se sont approchés du tribunal de la pénitence ; dans les premiers mois de 1846, huit d'entre eux ont fait leurs Pâques, et quatre leur première communion, et, ajoute la commission, on peut compter sur la sincérité de ces actes, car la règle reste la même pour tous et il n'est accordé ni faveur, ni adoucissement en vue de l'accomplissement des devoirs religieux. »

—Sou Em. Mgr. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon et de Vienne, vient de publier un bien touchant Mandement pour recommander à la charité des fidèles de son diocèse les victimes de la dernière inondation de la Loire dans le Forez.

« Lorsque la colère de Dieu, dit Son Em., passa sur notre ville épiscopale, il y a six ans, et que les eaux de nos grands fleuves couvrirent de deuil cette réine des cités industrielles, nous élevâmes la voix, N. T. C. F., pour émouvoir, en faveur des inondés, tous les cœurs chrétiens. La ville de Roanne ne fut pas la dernière à répondre à notre appel, et à secourir les nom-

breuses victimes de la fureur des flots. Aujourd'hui cette ville assligée tourné aussi vers Lyon ses vœux inouïlés de larmes, et attend un juste retour de la charité si célèbre de ses habitans. Les ruines de plus de cent cinquante maisons couvrent les rives de la Loire dans notre diocèse. Cent dix déjà ont écroulées à Roanne, et ce ne seront pas les dernières. Le fléau dévastateur a frappé d'une manière terrible les populations d'Adrezieux, de Peura et de Balbigny. Un grand nombre de familles se trouvent sans asile, sans pain, presque sans vêtements ; elles attendent qu'une main généreuse s'ouvre pour leur dispenser les secours que réclame leur dénûment. Soyez leur providence, N. T. C. F. Souvenez-vous que l'aumône a la puissance de désarmer le bras de Dieu, et d'apaiser sa colère qu'irritent de plus en plus la violation du saint jour du dimanche, le débordement des mœurs le culte de la matière, le mépris de l'autorité de l'Eglise, l'abandon de la vérité pour les doctrines de mensonge, et la désertion des camps du Seigneur, pour passer à l'ennemi et de la morale de l'Evangile.

« Pasteurs des âmes, représentans de la charité de Jésus-Christ, vous plaiderez la cause des malheureux inondés du Forez. C'est nous qui, dans ces tristes occasions, devons donner aux fidèles l'exemple du dévouement et de la libéralité.

« Si vous voulez N. T. C. F., déposer entre nos mains et dans celles des curés de Roanne vos offrandes pour cette ville et les environs, elles seront transmises sans délai aux infortunés que vous voulez soulager. Si vous préférez les envoyer aux autorités civiles de ces communes, vos dons seront reçus avec reconnaissance.

« Hâtez-vous, N. T. C. F., de secourir des populations qui nous sont si chères et dont les malheurs récents désolent notre cœur. »

—Sur la fin de septembre, une cérémonie touchante a eu lieu au nouveau couvent de la Providence de Vitteau, diocèse de Dijon. Des aspirantes ont pris le voile et des novices ont fait profession, en présence de la congrégation réunie à la suite de la retraite annuelle. Mgr l'évêque de Dijon présidait cette cérémonie nouvelle pour la contrée ; car, depuis quelques mois seulement, le couvent a été transféré de Flavigny dans l'ancienne demeure des Minimes.

L'histoire de cette maison, fondée par la famille *Languet*, qui a laissé d'impérissables souvenirs de piété et de charité, qui a donné à l'Eglise de France le célèbre curé de Saint-Sulpice, est l'histoire des vicissitudes humaines. Vendus en 1793, transformés en étables, ces bâtimens furent depuis destinés à une manufacture ; enfin, après la chute de cet établissement, ils furent rachetés et restaurés par les Sœurs de la Providence, sous la direction et par le zèle d'un simple vicaire de paroisse.

BAVIÈRE.

—Depuis quelque tems la terreur était au camp du protestantisme radical d'Allemagne, dont tous les échos redisaient le nom du P. général des Jésuites, qui, disaient-ils, rôdait en tous lieux, cherchant à dévorer... qui ? C'est ce que l'on ne savait pas dire. Le mystère de cette étrange panique vient d'être dévoilé : c'était le vicaire-général des Franciscains-Mineurs qui avait été vu à Francfort, se rendant à Aschaffenburg, où résidait alors le roi de Bavière, qui avait appelé ce vénérable religieux auprès de lui. Les protestans pensent sans doute, qu'à l'imitation des capitaines de navires qui ont à bord des pavillons de toutes les nations pour en faire usage suivant l'occurrence, la Compagnie de Jésus tient magasin de tous les costumes monastiques pour servir au déguisement de ses religieux.

ALLEMAGNE.

—Le chapitre de Rottenbourg ayant prié Mgr. l'archevêque de Fribourg de vouloir bien conférer les ordres aux élèves du séminaire préparés à cet effet, le charitable prélat, pour ne pas les troubler dans les exercices spirituels, qui doivent précéder l'ordination, s'est rendu lui-même à Rottenbourg, où il a rempli cette fonction sacrée. Il a prêché dans la cathédrale, et adressé les exhortations les plus pressantes aux ordinands. Pendant son voyage et pendant son séjour dans la ville épiscopale, il a recueilli les plus précieux témoignages de la foi et de la vénération des catholiques wurtembergeois.

—Nous apprenons d'Allemagne que Mgr. Pirker, patriarche-archevêque d'Esclau, dont la mort avait été antérieurement annoncée, vient de quitter les eaux de Gerstein, où il avait été porté mourant. Le vénérable prélat retourne, en parfaite santé, dans son diocèse.

SILÉSIE.

—Nous apprenons de Breslau, que le tribunal suprême de Silésie vient enfin, après plusieurs mois consumés en conquêtes bien inutiles sur un fait de notoriété universelle, de condamner à plusieurs mois de prison les auteurs de l'insulte faite, en plein jour, à Mgr l'évêque de Breslau, et dont, en son tems, nous avons rendu compte à nos lecteurs.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

La *Gazette de Québec*, qui est généralement bien informée par ses correspondans de Londres, dit que lord Elgin ne partira pour le Canada que le 3 janvier. Ce long délai, apporté au départ de notre nouveau gouverneur, fait présumer qu'il se trame quelque chose au bureau colonial. On sait qu'il est question de réunir toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord en un seul gouvernement, et c'est sans doute ce sujet qui retient lord Elgin à la métropole. Quelques journaux parlent de cet arrangement comme d'une chose à peu près déterminée. Quelques soient les changemens qu'on

médite, nous pensons que le sort des colonies anglaises est arrêté depuis longtemps !

Le lieutenant-colonel Bruce, frère du comte d'Elgin, est arrivé à Montréal mardi, venant de la Jamaïque. L'honorable colonel est mentionné dans la dernière liste de l'armée comme devant être secrétaire et principal aide-de-camp du gouverneur-général du Canada. *Minerve.*

— Une tempête terrible a eu lieu jeudi dernier dans la nuit, sur le lac Érié. Deux vaisseaux ont été perdus et six autres ont fait naufrage. Six matelots se sont noyés ainsi que deux passagers.

La *Gazette de Québec* rapporte que le navire *Scotsman* parti de Montréal avec une cargaison générale pour Liverpool, a frappé sur les rochers de Bic Island, dans la nuit de vendredi dernier, et coulé à fond. L'équipage, composé de neuf personnes, a péri entièrement, à l'exception d'un seul homme.

— *Une intelligence trop précocce.*—On nous dit qu'un jeune enfant du district des Trois-Rivières, âgé de 6 à 7 ans, qui avait entendu répéter plusieurs fois que le nommé Robert devait être pendu, voulut s'assurer par lui-même quelle sensation éprouvaient ceux qui périssaient par l'échafaud. Muni d'une corde, il la fixa au dossier d'une chaise sur laquelle une personne se trouvait assise, et se l'étant passée autour du cou, il se baissa jusqu'à ce que la corde fut tendue. La personne qui était sur la chaise sentit la secousse et ne se doutant pas de ce qui se passait derrière elle, poussa l'enfant avec le coude et lui fit perdre l'équilibre, de manière qu'il se trouva tout-à-fait pendu et incapable de se remettre sur ses jambes. Heureusement qu'une autre personne qui entra dans l'appartement, s'aperçut de ce qui se passait, et releva l'enfant qui avait tout-à-fait perdu connaissance. Il fut plusieurs heures dans cet état et ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'on le rappela à la vie.

Feu.—Hier matin, vers 9 heures, le feu prit dans une maison du faubourg Ste. Anne occupée comme boutique de forgeron et comme fabrique d'allumettes chimiques. Malgré l'assistance des pompes, l'édifice a été réduit en cendres.

— Il ne reste plus aucun bâtiment à voile carcé dans le port de Montréal. Il est arrivé à Montréal l'année dernière 202 bâtiments, cette année 218, ou 16 de plus en 1846 qu'en 1845.

— *Steamboats.*—Le froid de la semaine dernière a interrompu complètement nos lignes de communication régulière avec Québec.

Ainsi la *Queen* est allé prendre ses quartiers d'hiver avant hier. Le *Sydenham* était arrêté depuis quelques temps. Le *Montréal* a fait son dernier voyage hier. Le *Rouland-Hill* part demain pour Québec. Le *Québec* dit-on qui est descendu ne remontera plus.

Le *Canada* est seul maintenant à marcher. Le prix du passage à Québec, avant-hier était de £1 dans la chambre et de 5s sur le pont.

Le *Prince Albert* part de Montréal à 8 heures et midi de Montréal.

Revue Canadienne.

— Il vient de se commettre un meurtre horrible au village de Markham près de Toronto. On pense que c'est l'œuvre de quelques membres de la célèbre "bande de Markham." Ils ont fait effraction pour entrer dans un magasin, ont assassiné le jeune commis qui s'y trouvait, du nom de William Mc Phillips, et ont pris de l'argent et des effets. On n'a pu encore découvrir les malfaiteurs.

— La semaine dernière à Québec il y avait encore quelques vaisseaux qui allaient partir ! Les gages des matelots étaient montés à £25 pour la traversée en Angleterre.

— *Suite de L'intempérance.*—Un vieillard du nom de Michael McConne est mort lundi matin, des suites de l'intempérance.

— Une lettre des Trois Pistoles, datée de lundi dernier et reçue ce matin par M. Tém, annonce que le brick *Scotsman*, capitaine Jamieson, allant de Montréal à Liverpool, avec une cargaison générale, fut jeté sur les rochers de l'île du Bic, pendant un coup de vent de nord-est dans la nuit de vendredi à samedi dernier, il fut immédiatement remis à flot et dirigé vers le rivage ; mais avant de l'atteindre, il coula bas. L'équipage, composé de neuf personnes, se jeta dans la chaloupe, mais hélas ! ils périrent tous, excepté un seul qui réussit à gagner l'île Barnabé, où il fut enmené le lendemain matin par les habitants et conduit sur la terre-ferme.

La barque *Marquis of Welsley*, capitaine Turney, partie d'ici pour New-Ross, a été dématée dans le même coup de vent, vis-à-vis de Saint-Simon, et une goëlette appartenant à M. Bertrand, de l'île-Verte, a été naufragée à l'île-aux-Cornicilles, devant Kamouraska.

On a reçu, ce matin, la nouvelle que le brick *Marquis of Normanby*, parti d'ici lundi dernier pour Liverpool, a été dématé la nuit suivante vis-à-vis l'île Madamie. Un vapeur, envoyé aussitôt à son secours, l'a ramené dans le port.

Le vapeur *North America* a ramené dans le port ce matin le navire *Marion*, qui a été en collision avec un autre navire.—*Canadien.*

FRANCE.

— Le *Mémorial Bordelais* du 28 septembre confirme ainsi l'arrestation de quatre généraux carlistes qui résidaient à Bordeaux :

« Hier dimanche, sont partis pour la citadelle de Blaye, par le bateau à vapeur, les quatre généraux espagnols carlistes qui habitaient notre ville depuis bien longtemps, afin d'éviter qu'un élan de parti les décidât à prendre de nouveau les armes en faveur de la cause du comte de Montemolin. Ces quatre chefs, qui ont couché la nuit de samedi à la prison municipale, et qu'on retiendra quelques jours à

Blaye par mesure de précaution, sont : le général Villaréal, le général Gomez, l'ex-ministre de la guerre marquis de Valdespina, et le général Vargas, gentilhomme de la chambre de l'infant don Sébastien. »

— Le *Courrier français* publie la note suivante :

« Un lieutenant de gendarmerie et trois gendarmes se sont présentés, le 26 de ce mois porteurs d'un ordre de M. Duchâtel, chez Mme. la comtesse de Charpin, au château de Nandy, à l'effet d'y rechercher un chanoine espagnol attaché à l'une des paroisses de Paris, et qui était venu y faire une visite de quelques jours. Fort heureusement pour lui, il était reparti depuis trois jours. L'officier de gendarmerie assurait cependant qu'on n'en voulait pas à la liberté du prêtre espagnol ; — on n'avait nul motif pour cela ; — on voulait seulement visiter ses papiers. Les gendarmes, assistés de l'autorité locale, ont, fort poliment du reste, fait ouvrir les portes et placards pour s'assurer de la loyauté de la parole d'honneur qui leur avait été donnée que celui qu'ils cherchaient n'était plus là. Ils se sont retirés après avoir dressé un minutieux procès-verbal.

« C'est se jouer effrontément de ce qu'il y a de plus sacré au monde, l'inviolabilité du domicile. Or de fait quelle sécurité y a-t-il quand, sous le prétexte de garantir non pas notre propre tranquillité, mais aujourd'hui celle de l'Espagne, demain celle de tel autre pays, on peut envahir et fouiller le domicile des citoyens les plus honorés et les plus paisibles ?

« Pour l'honneur de notre pays, nous croyons que la liberté est une chose plus sainte, plus digne, plus vraie, et que les ministres la violent sans nul souci de nos droits. »

« Suivant des lettres de Tanger, émanées d'une source qui mérite toute confiance, tout le monde est convaincu à la Deira, et dit hautement qu'Abd-el-Kader renonce à faire une nouvelle invasion en Algérie. Il a exposé les tribus à trop de malheurs, et dans ses dernières courses il s'est convaincu de l'impossibilité où il est d'obtenir aucun succès devant la multiplicité de nos colonnes, et devant leur nouvelle organisation qui leur permet de l'atteindre dans les montagnes les plus inaccessibles, comme dans les déserts les plus reculés.

« Ces nouvelles, d'ailleurs, sont d'accord avec celles de la frontière.

« Il est donc incontestable que le système de guerre suivi en Afrique a porté ses fruits et procuré le plus grand résultat qu'on pût en espérer : le découragement de notre infatigable adversaire. »

ESPAGNE.

— *Expédition du général Florès.*—On lit dans le *Daily-News* :

« Le héros de l'Équateur, pendant nombre d'années, a été le général Florès, Vénézuélien de naissance, hardi, brave et doué de l'extérieur le plus séduisant. Forcé d'abdiquer la présidence en 1844, il passa en Europe, méditant une restauration. A Madrid, il s'est rendu agréable à la reine-mère, tellement qu'il vivait dans cette capitale plutôt comme le ministre accrédité d'une puissance amie que comme un étranger proscrit. Grâce à lui, la Péninsule jeta un regard de convoitise sur ses anciennes possessions. Une croisade va être entreprise contre ces colonies. Florès veut aller à la conquête des trois républiques vénézuéliennes du Pérou, qui seraient érigées en souveraineté pour quelque prince espagnol ou franco-espagnol. Florès a été jusqu'à flatter Christine qu'un des enfants qu'elle a du duc de Rianzarès (Munoz) pourrait occuper ce poste brillant. Il est bien certain qu'en ce moment toutes les ressources du gouvernement espagnol sont mises à la disposition de Florès.

« Le général a le pouvoir de recruter des troupes espagnoles, et il pourra prélever dans l'armée espagnole les officiers et soldats éprouvés qui voudront bien se joindre à lui. Il a un corps à Aspitia, petite ville près de la côte de Biscaïe, pour organiser ses forces. On dit que dans cette entreprise le général Florès doit être aidé par le général Santa-Cruz, ex-président de Bolivie et banni politique comme lui.

« En même temps, le colonel Wright, ancien consul général de l'Équateur, recruté en Irlande ; il a pris des mesures qui ont eu du succès pour équiper une force considérable ; trois bateaux à vapeur sont frétés à Londres pour prendre à bord les troupes irlandaises que ces bâtiments trouveront dans une partie du sud-ouest de l'Irlande. »

— La fuite de Cabrera et du comte de Montemolin préoccupent vivement le ministère. Nous apprenons qu'après s'être assuré que les deux fugitifs étaient arrivés en Angleterre, il vient de faire partir pour Londres quatre agents de la police secrète, qui ont pour mission de le tenir, jour par jour, au courant de toutes leurs démarches. On espère ainsi, en même temps que par le moyen des ordres donnés au commandant de la station navale, les empêcher de débarquer en Espagne.

— Le comte de Montemolin, après son évvasion, s'est dirigé vers le nord de l'Espagne.

Cabrera, d'après une correspondance anglaise, a quitté Londres le 21 et s'est embarqué pour Valence.

ANDRINOPLE.

Grand incendie à Andrinople.—On écrit d'Andrinople, le 25 août, au *Journal de Constantinople* : « Un incendie considérable a éclaté hier au soir environ trois heures après le coucher du soleil, au centre du populaire quartier des Juifs. Le feu a pris dans une taverne fortement approvisionnée de spiritueux, au moment où l'on était occupé à transvaser de l'eau-de-vie, et les flammes acquirent une telle intensité, que la taverne et la maison qui la surmontait furent embrasées en un clin d'œil. Le feu se communiqua avec une surprenante rapidité dans les rues attenantes, et les nombreux secours

apportés sans retard échouèrent devant la fureur des flammes, dont le foyer s'était déjà étendu dans des proportions effrayantes. Au premier signal d'alarme, S. E. Tahir-Pacha s'empressa de se rendre sur les lieux, accompagné de ses cavass et d'un grand nombre de gardes du palais, et fut bientôt suivi des troupes de la garnison.

« Grâce à l'impulsion donnée aux travaux par la présence et les encouragements de notre digne gouverneur, qui se portait à travers la boue et les décombres sur tous les points de l'incendie, on est parvenu à se rendre maître du feu devant une belle maison appartenant à un primat juif, et dont l'embrasement aurait infailliblement entraîné la destruction des quartiers habités par les Francs et les Arméniens, et de là celle du quartier grec et de tout l'intérieur du château. L'église arménienne, avec ses murs épais en pierres, son grand réservoir d'eau et son matériel particulier pour l'incendie, a puissamment contribué à arrêter le progrès des flammes. Le feu a duré douze heures consécutives, et ce n'est que ce matin qu'il a pu être éteint dans ces divers foyers.

« Le nombre des maisons incendiées, grandes et moyennes, s'élève à 550 et celui des petites maisonnettes à 169. Plus de mille familles composées de 4,500 âmes, se trouvent aujourd'hui sans asile, et la plupart ruinées, 100 boutiques, 40 tavernes bien approvisionnées, 6 synagogues, 10 écoles et plus de 15 magasins de denrées ont été également la proie des flammes. On évalue les pertes causées par ce désastre à la somme de 18 mille et demi de piâtres. »

NOUVELLE-ZÉLANDE.

—Le *Messenger* publie un long rapport de M. le capitaine de vaisseau Bérard, commandant de la station de la Nouvelle-Zélande, qui donne l'histoire des événements qui se sont passés dans cette île depuis le mois de juillet 1844 jusqu'en février 1846.

Trois combats, dans lesquels les Maoris indigènes ont vaincu les Anglais, nous font connaître le caractère et les ressources militaires des Néo-Zélandais. Dans ces trois combats, les Anglais ont perdu environ 122 hommes, et la ville de Kororaréka a été pillée. Les Anglais ont dû employer le canon et déblayer des fourrés inextricables pour faire arriver les pièces d'artillerie jusqu'aux *pahs* ou blockaus où les indigènes se fortifient et se retranchent. Ces *pahs* sont construits avec une grande perfection, à ce point que 400 Maoris ont pu y résister à 1,500 Anglais et alliés, combattant avec de l'artillerie. Le chef des insurgés, Honé-Héké dont le nom est déjà connu en Europe, est un guerrier intrépide et habile ; et le gouverneur anglais a dit à M. Bérard qu'il y avait parmi les indigènes des hommes capables de fournir d'aussi bons généraux que ceux qui ont le plus de réputation en Europe.

L'insurrection a été causée par les obstacles mis par les Anglais au commerce des Américains et des Français avec les indigènes. Voici le prétexte qui a servi à la levée de boucliers de Honé-Héké : Une femme maorie vivait avec un Anglais, une femme de laquelle Honé-Héké voulait, dit-on, se venger. Cette femme fut livrée au chef, et les hostilités n'en continuèrent pas moins.

Nous remarquons, avec joie que nos missionnaires ont été partout respectés par les insurgés, et que nos nationaux n'ont été inquiétés nulle part.

La compagnie Nanto-Bordelaise a obtenu de l'autorité anglaise 30,000 avec de la terre dans la presqu'île de Banks ; la culture réussit fort bien, mais les échanges se font difficilement, à cause de la rareté des arrivages.

La prospérité de la ville anglaise d'Auckland avait beaucoup décliné depuis l'insurrection. On espérait cependant que Honé-Héké et les autres chefs entreraient en accommodement.

On parlait aussi d'une fusion entre les deux compagnies de colonisation anglaise et française. Si les Anglais consentent à ne plus mettre obstacle aux opérations des navires étrangers, notre commerce s'habituerait bientôt à fréquenter ces parages.

ÉTATS-UNIS.

Télégraphe électrique.—*Californie et Santa-Fé, Baltimore, 22 nov. 9 1/2 du soir.*—L'*Union* d'hier contient les dépêches longtemps attendues du général Taylor, mais ces dépêches ne renferment rien de particulier.

La malle du Sud est arrivée ; elle ne nous apporte aucune nouvelle. Si nous laissons de côté ce qui est simple rumeur ou supposition, pour nous en tenir au certain, nous voyons que Santa-Anna n'a pas quitté San-Louis-Potosi, et qu'on ignore ses intentions ultérieures ; que le général Wool opère rapidement sa jonction avec le général Taylor, et que ce dernier n'a fait encore aucun mouvement pour sortir de Monterey.

Oragan sur les lacs.—Naufrages.

Buffalo, 22 nov. 7 h. du soir.

Le steamer *Helen Strong*, jeté à la côte à Barcelóna, est totalement perdu ; deux personnes ont péri, seize cadavres de noyés ont été trouvés près de Barcelona. On a rencontré, sur le lac, différents bâtiments complètement renversés. Une goëlette a fait côte en face de Quincy : quatre personnes se sont noyées. Les steamers *Indirm Queen, New-Orleans* et *Madison* ont tous fait naufrage. On craint beaucoup pour les autres.

Emprunt des \$5,000,000.—L'*Union*, du 13 novembre, nous apprend que l'emprunt des \$5,000,000, sollicité par le secrétaire du trésor, est complètement réalisé. La plupart des offres ont été faites au pair, et le montant des sommes offertes a excédé les \$5,000,000 demandés.

HUGUES LE DESPENSIER.

IX.

RÉPARATION

Suite et fin.

Alors Guillaume dit : « Nous, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte du Maine, désirant gratifier notre bien-aimé Jospatriek, comte de Northumberland, lui donnons, pour les tenir en fief relevant directement de nous, les domaines et châtelainie...

—Arrêtez Sire ! cria une voix sonore et résolue, et avant de passer outre, écoutez-moi.

La surprise rendit muet les spectateurs de cette scène, et tous les yeux se portèrent vers le moine. Guillaume retrouva le premier la parole.

—Qui ose nous interrompre ? demanda-t-il d'un accent irrité. Sénéchal, quel est cet homme que vous avez laissé entrer ici ?

—C'est un soldat de la milice du Seigneur, répondit le religieux, et comme le Seigneur te jugera, Guillaume, je viens pour l'arrêter au moment de commettre une grande injustice.

—Vous ne pouvez, Sire, conférer avec cet homme avant d'avoir vu sa figure, dit messire Jospatriek.

Plusieurs voix s'élevèrent pour appuyer la motion du thane.

—Je me découvrirai quand il sera temps, répliqua l'ermite. Sire je vous requiers de m'entendre sans témoins.

Sur un signe de Guillaume, tous les barons sortirent.

—M'apprendrez-vous, bon père, dit le Roi d'un ton de hauteur, quel est le motif de votre étrange interruption ? Parlez promptement : j'ai peu d'instant à vous donner.

—Sire, j'ai une nouvelle à vous apprendre. On dit partout que, placé entre son père et son fils, qui sont allés en Palestine pour acquérir les biens du ciel, le Roi reste en Europe pour augmenter, par la tyrannie et les exactions, les biens qu'il possède en ce monde.

—Par la resplendeur de Dieu ! moine, s'écria Guillaume, sans l'habit qui te protège, je te ferais payer cher ton insolence.

—On ne ment pas de beaucoup, Sire, continua le moine avec calme. Je viens de quitter à Jérusalem, conquise par son épée, le noble Robert Courte-Heuse, votre fils, et je vous trouve occupé à dépouiller une orpheline !

Les yeux de Guillaume semblèrent près de sortir de leur orbite, son sang afflua à son visage ; il porta la main à son épée ; mais après un geste de colère qui fit retentir l'estrade sur laquelle il était assis, il parvint à se contenir.

—Bon père, dit-il, tandis que l'émotion faisait trembler sa voix, un homme revêtu de votre habit est le seul à qui je puisse consentir à donner des explications. Sachez donc que l'orpheline dont vous parlez à refusé de se prêter à des mesures que j'avais adoptées pour la défense de cette forteresse ; c'est pour cela que j'y pourvois sans son concours, comme la loi m'y autorise. Je pense que ce motif vous suffit, et que vous ne m'en demanderez pas d'avantage.

—Prenez garde, Sire, vous vous êtes bien hâté de croire à la mort de deux nobles Normands qui devraient sans doute être préférés à un étranger pour la garde d'une forteresse normande. L'un, fiancé de Mélisende, revenu ces jours-ci d'une expédition en Terre-Sainte est orné de toute la prouesse d'un vieil homme de guerre, l'autre... vous rappelez-vous, Sire, ce chevalier qui, à la bataille de Parville, se jeta dans la Dive et soutint sur ses robustes épaules le pont de bois sur lequel passa toute votre armée ?

—Si je m'en souviens ! répondit Guillaume, oubliant sa mauvaise humeur au souvenir d'une de ses victoires, c'était Hugues le Despenser ! Je dus l'avantage de la journée à sa présence d'esprit et à son héroïsme. Je l'en récompensai par le bâton de maréchal, qu'il avait déjà mérité par ses exploits antérieurs.

—Or, à la bataille d'Hastings, vous souvient-il que, renversé de cheval, vous fûtes pressé par quatre saxons qui se jetèrent sur vous ?

—C'est encore Hugues qui me sauva la vie ; sans lui, je le reconnais de bon cœur, mon fils Robert régnerait en Normandie, et Harald en Angleterre ; mais qu'à de commun ?...

—Mélisende est sa fille.

—Je le sais, et cela ne rend plus pénible le devoir que j'ai à remplir, répondit Guillaume, visiblement embarrassé... mais j'ai pris des engagements.

—Et les lois, Sire, reprit l'ermite avec véhémence. La mort du seigneur d'Estreham n'est pas constatée, ses biens n'ont pas été confisqués....

—Assez, moine, interrompit Guillaume, je te dis que j'ai donné

parole, et il n'y a pas de puissance sur terre qui puisse m'y faire manquer !

—Et tu veux passer pour justicier ! s'écria impétueusement l'ermite. Va-tu donc hautement les prédécesseurs et ces lois dont tu fais si rudement sentir le joug à tes sujets ; déclare qu'elles ne sont pas faites pour toi ; que tu ne veux accepter d'autre règle que ta force et ton bon plaisir. Mais tu mourras, Guillaume, et alors, toi, qui dénies la justice, tu rencontreras une justice sévère et inflexible.

—Eh bien ! dit Guillaume intimidé par cette menace, que messire Hugues paraisse, et je lui rends Estrecham.

Le moine releva précipitamment son capuchon.

—Regardez-moi, Sir., dit-il, et sous ces rides creusées par le remord et la vieillesse vous reconnaîtrez votre ancien serviteur.

Là surprise, et la joie se peignirent sur la figure de Guillaume.

Hugues le Despensier lui commença-t-il en s'avançant vers le moine, je vais rassembler mes barons, et, en leur présence, te rétablir dans tes biens et dans tes honneurs. Retrouver un ami et un capitaine tel que toi m'est plus agréable que d'acquiescer toutes les places frontières de l'Ecosse !

—Non, Sire, répondit l'ermite en se dégageant de l'étreinte de Guillaume ; Hugues le Despensier est mort, le pauvre père Antoine reste seul en ce monde. Je désire transférer mes droits à Mélisende en lui donnant pour époux Olivier de Bellassise.

—Tu volonté n'est sacrée, mon malheureux ami, répondit Guillaume, vive ment ému.

—Merci mon prince, dit le moine en se jettant à genoux. Le souvenir de votre justice et du bonheur de ma famille va m'accompagner dans ma solitude. Mais, continua-t-il d'un ton glacé en se relevant, je porte toujours au front la tache sanglante de l'homicide ! Adieu, Sire, vous ne verrez plus mon visage et il sortit.

Ce fut une grande joie au château de Bellassise quand on apprit, par le retour d'Olivier, le changement qui s'était opéré dans les dispositions du roi d'Angleterre. Elgitha et Mélisende se montraient aussi calmes qu'au moment où elles étaient sorties de leur asile sans espoir d'y revenir ; mais leurs fidèles serviteurs, qui les avaient rejoints, ne gardaient pas la même réserve. Pier-à-Bras, dont les sanglots avaient dominé ceux de ces camarades, se livrait maintenant à des ébats et à des gambades, qui eussent certainement compromis la solidité du manoir si le géant n'avait eu la précaution de descendre dans la cour. Messire Balderic lui-même revenait de ses premières impressions, proclamait la justice de Guillaume et regrettait de n'être plus en état de lui offrir les services de son épée. On voulut que le retour au château d'Estrecham fût un triomphe. Messire Balderic avait fait faire une razzia dans toutes les écuries des environs. On parvint à rassembler une vingtaine de chevaux ; l'arrière-ban des vassaux, convoqué jusqu'au dernier homme, forma une escorte respectable. Le vieux descendant de Renier Lodbrog se fit placer sur une civière, près de dame Elgitha et de Mélisende ; Olivier, couvert d'armes brillantes, la lance au poing et caracolant sur son coursier de bataille, prit la tête de la troupe et donna le signal du départ.

Le camp du roi d'Angleterre était dans la joie. Les seigneurs qui le composaient avaient vu avec plaisir le départ de Jospatrick, qui, furieux de sentir le riche domaine lui échapper, s'était mis en route pour retourner dans le Northumberland. L'arrivée d'Olivier fut saluée par de brillantes fanfares. Guillaume monta à cheval avec tous ses barons et vint recevoir le cortège à quelque distance du camp. Tout le monde s'empressa autour d'Elgitha et de la belle Mélisende ; Olivier reçut les compliments de plusieurs jeunes nobles qu'il connaissait ; enfin, Messire Balderic fut pressé dans les bras du vieux Toustain le Goth, son ami et son compagnon d'armes, et reçut de Guillaume des marques d'une déférence particulière.

L'investiture eut lieu, et, cette fois, sans obstacle ; elle fut marquée par une circonstance qui a fait époque dans les annales de la famille. Nous avons dit que les armoiries commençaient à s'établir à cette époque ; Olivier, désormais seigneur banneret, sentit la nécessité d'en adopter. Il choisit celles de messire Hugues le Despensier : un lion levé de gueules en champ d'argent, avec cette devise : *Noli irritare leonem*. Il y ajouta seulement en chef la croix qu'il avait portée en Palestine. Ce symbole de pardon et de mansuétude semblait indiquer un nouvel ordre d'idées, un adoucissement à des mœurs barbares, et faisait peut-être allusion à la pénitence que s'était imposée le premier seigneur d'Estrecham. Les armes d'Olivier se déroulèrent bientôt sur une bannière de soie arborée au faite de la plus haute tour ; elles furent saluées par Guillaume et par tous les barons, et sculptées quelque temps après au dessus du portail du château. On distinguait encore, il y a peu de temps, les cou-

tours de l'écuissôn et des deux supports d'un travail grossier qui rappelaient deux personnages de cette histoire, c'étaient : à dextre un moine tenant son rosaire, et à senestre un géant armé d'une massue.

Le jour où Olivier, donnant la main à Mélisende, devenue son épouse, allait franchir le pont-levis, Pier-à-Bras, fou de joie, s'élança, saisit le jeune homme d'une main, et de l'autre la mariée, et les plaçant sur chacune de ses épaules, les promena triomphalement autour de leur domaine, suivis par la foule de leurs vassaux, que cette fantaisie du géant avait charmé, et qui poussait des hurrahs frénétiques.

Le soir même de la fête qui suivit, tandis que les lumières passaient à travers les fenêtres du château et faisaient ressembler de loin à une énorme lanterne, une grande ombre blanche se promenait silencieuse à l'entour. Elle s'arrêta longtemps immobile, comme dans une contemplation profonde, fit entendre quelques gémissements puis s'éloigna. Depuis lors, la petite cloche qui annonçait aux mâtelots l'approche des récifs ne se fit plus entendre ; le rocher de l'île Notre-Dame resta désert et toutes les recherches pour retrouver l'ermite furent inutiles.

Encore quelques mots avant de prendre congé des autres personnages de cette histoire. Le bonheur sembla avoir renouvelé les sources de la vie dans le corps usé de messire Baudry. Il vécut très vieux et s'éteignit presque en même temps que dame Elgitha. Son fils Olivier, qui était grand chasseur, lui apportait souvent des têtes d'urus ; — il restait encore quelques uns de ces terribles taureaux sauvages dans les forêts de la Basse-Normandie. — Et le vieux chevalier voyait avec plaisir que son fils n'avait pas dégénéré. Pier-à-Bras rendit encore d'assez long service, et nous devons croire qu'il eut des descendants, héritiers de sa taille colossale, car nous voyons dans une chronique qu'à la fameuse passe d'armes qui eût lieu entre Caen et Brétteville en 1353, un seigneur d'Estrecham avait pour tenant un homme de taille colossale qui excita le plus grand étonnement. Janequin le ménestrel trouva auprès d'Olivier une hospitalité généreuse qu'il paya en chansons ; il nous en reste quelques vers où il est question d'un Olivier surnommé le jeune seigneur d'Estrecham et de Bellassise, que nous croyons être le fils cadet de Messire Baudry. Une bonne action trouve toujours sa récompense, dit la sagesse des nations : Guillaume l'éprouva. En retournant en Angleterre, aussitôt après avoir conféré l'investiture à Olivier il rencontra dans un village de la route messire Jospatrick lui-même. Le thune avait été obligé de s'y arrêter pour cause d'indisposition. Guillaume s'aperçut que le personnage avait encore cédé à sa faiblesse et il en exprima son mépris en termes amers.

—Hélas ! Sire, répondit l'incorrigible Albiennais, ce n'est pourtant que du cidre !

Ces paroles furent dites avec un accent douloureux qui alla droit au cœur du Roi. Il recommença à négocier, et regagna ce que l'apparition de l'ermite de l'île Notre-Dame lui avait fait perdre. Esau avait vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, messire Jospatrick livra sa forteresse des frontières de l'Ecosse pour une redevance annuelle que fournirent les vendanges du comte Foulques-le-Richin.

E. DU MOLAY BACON.

FIN.

DECES.

A St. Henry de Mascouche, le 20 du courant, âgé de 76 ans, Jean-Baptiste Pauzé, écuyer, premier capitaine de milice et maire de cette paroisse. Doué d'une intelligence peu commune et d'un cœur droit, il fut bon époux et ami sincère. D'une intégrité à toute épreuve dans ses transactions de commerce dont il exerça longtemps l'état, il la porta dans ses travaux en agriculture, auxquels il se livra dans les dernières années de sa vie, ce bon citoyen sut gagner l'affection de tous ceux qui le connurent et nous mettons pas de le dire, il fut bon chrétien. Revêtu depuis plusieurs années des fonctions de Juge de Paix et de Commissaire des petites causes, il sut conserver cette estime universelle que lui avaient acquise les vertus de sa vie privée. Il laissa une épouse inconsolable et un bon nombre de parents et d'amis qui ne l'oublieront pas de longtemps. Ses funérailles eurent lieu le 23 dans l'église de cette paroisse, en présence d'une foule de personnes empressées, malgré les mauvais chemins, de rendre à sa mémoire un tribut d'éloges bien mérités.

SITUATION DEMANDEE.

UN INSTITUTEUR d'une conduite irréprochable, capable de tenir une ECOLE MODELE, sachant bien la langue anglaise, pouvant, de plus, occuper une place de MAITRE CHANTRE, et même d'ORGANISTE, demande une situation pour le commencement de l'année scolaire. Pour plus amples informations, s'adresser à M. LA GARDE à l'Hospice de St. Joseph.
le 1^{er} décembre 1846.

A VENDRE.

CHEZ M. E. R. FABRE, LIBRAIRE, RUE ST. VINCENT, No. 3

LE

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE

ET CIVIL,

POUR L'ANNEE 1847.

CE CALENDRIER contient outre une liste complète du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec, les Epôques Ecclésiastiques notamment celles concernant le Canada, l'Ordo ou l'Ordre des rubriques, la Liste et les Termes des Cours de Justice, la Liste des principaux Officiers du Gouvernement, des Membres de la Législature du Bas-Canada, des Magistrats, des Examineurs des Instituteurs pour Québec et Montréal et des Commissaires d'Ecote pour la Cité de Montréal, des Commissaires pour l'érection des Paroisses, des Avocats, des Notaires, des Médecins, des Milices de la Province du Canada, etc., etc.

Le Calendrier Ecclésiastique et Civil se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix.

Montréal, 24 novembre 1846.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville, le bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier.

TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

Chaque article est garanti et porte encore toute la fraîcheur des métiers. Cette importation se compose de

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs
 " DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.
 " " (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants.

" Damas brochés en or et couleurs.

" (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapas et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

LES Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Noire d'or à reflets riches et brillants.

Drap d'argent à pluie d'argent.

Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 81, Cedar St.
New-York.

DERNIEREMENT RECUS ET A VENDRE
CHEZ LE SOUSSIGNE.

UN grand assortiment d'ornements d'Eglise, consistant :

En Chasubles, Chapas, Croix pour chasubles, voiles pour le Sacrement, St. Garnitures de dais, Etoffes pour chapas, etc.

—AUSSI—

UN superbe ornement, imitation de drap d'or, embossé, consistant en une Chasuble, deux Dalmatiques et trois chappes.

TROIS superbes Bannières adaptées pour la ST. JEAN-BAPTISTE.

VIERGES en plâtre de différentes grandeurs.

Galons et Franges d'or, Encensoirs et Boîtes à Saintes Huiles.

Livres de vie en bazane et dorés.

LS. DELAGRAVE.

No. 60. Rue des Commissaires,
Montréal, 29 octobre 1846.

BOIVIN, ORFEVRE,

Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Bass-Ville,

PRIE les MM. du Clergé, ainsi que toutes les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera remplir, suivant leurs ordres, en quelque genre que ce soit, en sorte qu'ils ne pourront rien désirer de plus achevé dans les pays étrangers.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU ET LANOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

ILS ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecotes à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui ont leur sera dictés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Passage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LANOTHE.

Montréal, 24 juin 1846.

PHARMACIE CENTRALE, (RUE ST. PAUL, No. 69.)

Vis-à-vis J. Roy, Ecr., marchand sur cette rue.

Dépôt Général de Médicaments Français, à Patente, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. etc. Consultation des Maladies. DR. PICAULT.

22 juin.

Ancien Elève des Hôpitaux de Paris.

PHARMACIE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis.

MARCELLIN CÔTÉ ET CIE., ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES au coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, (directement vis-à-vis l'Hôtel Denegand) et ils offrent à ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage, un assortiment général de

DROGUES, PREPARATIONS CHIMIQUES,

MEDECINES PATENTEES,

PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,

ETC., ETC., ETC.

M. CÔTÉ et Cie., ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en main un assortiment étendu de Boîtes de Médecines Homœopathiques, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTEIN, Praticien Homœopathe, Montréal.—AUSSI.—Une quantité de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERRWOOD.

Le Dr. Côté a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa profession.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine

Montréal, 10 Juillet 1846.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS.

PATRON,

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs.

W. Workman, Prés.
 A. LaRocque, V. Prés.
 John E. Mills,
 Jacob DeWitt,
 Joseph Bourret,
 P. Beaubien,
 L. T. Drummond,
 H. Judah.

Francis Hincks,
 H. Mulholland,
 L. H. Kolton,
 John Tully,
 Damase Masson,
 Joseph Grenier,
 Nilson Davis.

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de cinquante louis et au-dessous, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessus de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Réglemens, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et SAMEDIS de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau,

JNO. COLLINS,

Secrétaire.

Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46. Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Ottawa Hotel.

FRENIÈRE

RUE BLEURY, No. 46.

Peintre et Vitrier,

Doreur à l'Huile et sur le Verre,

Encadreur de Gravures, et ouvrages faits à l'Aiguille.

Vernisseur de Cartes Géographiques et poscur de Tapisserie.

2 octobre 1846.—6in.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI, Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte 8 chelins 8 deniers pour l'année.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

AGENS DES MELANGES RELIGIEUX.

M. Fabre libraire	Montréal.
D. Martineau, prêteur, vicairie.	Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège	Ste. Anne.
Val. Guillet, écuyer.	Trois-Rivières

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRINTEUR. EDITEUR
 IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU.